

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de membres
- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents ayant donné
pouvoir: 1
- absents : 1

Date de convocation :
7 décembre 2018
Date d'affichage :
7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 13 décembre à 19 H 00, les membres composant le conseil municipal de la commune de CONDÉ-SAINT-LIBIAIRE se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Patricia LEMOINE, Maire.

Étaient présents : MM. Patricia LEMOINE, René SALACROUP, Tony PRUVOST, Nicole ARETZ, Marie-Françoise JACOB, Serge FONTAINE-GALLOIS, Michèle TABERLET, Karine VAUDESCAL, Corinne BISOGNO, Fabrice MARCILLY, Adrien BODROS

Absents ayant donné pouvoir : M. Pierre PASTORINO
à M. Tony PRUVOST

Absents : M. Philippe KOENIG

Nicole ARETZ est désignée secrétaire de séance,

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19 H 05

Monsieur Fabrice MARCILLY, conseiller municipal arrive à 19 h 10

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité

Avant de passer au vote de la délibération portant sur une demande de subvention au titre du programme 2019 des amendes de police Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'attribution de cette subvention concerne des fonds collectés par le département et répartis aux collectivités dans le cadre des besoins pour les travaux d'aménagements sécuritaires. Elle informe que la première portion des travaux réalisés rue de Couilly entre la rue de la Mairie et le cimetière a été donnée prioritairement aux riverains résidant à cet endroit ceci, en raison des nombreuses plaintes recensées portant sur un phénomène de vitesse excessive des véhicules. Madame le Maire informe l'assemblée que la collectivité peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 270 000 € pour la deuxième tranche des travaux. La pose de 5 coussins berlinois s'élève à 7143.38 € TTC pour les travaux de la 2^{ème} portion de la rue de Couilly. Ils seront financés par le département dans le cadre de l'aménagement sécuritaire.

2018-036 Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du programme 2019 des amendes de police face à des travaux d'amélioration de la sécurité routière

Vu le courrier du 11 octobre 2018 reçu du Département de Seine et Marne concernant le programme 2019 des amendes de police concernant des travaux d'amélioration de la sécurité routière

Vu le projet de réalisation de travaux d'aménagements sécuritaires pour l'installation de cinq coussins berlinois rue de Couilly

Considérant qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention pour les travaux d'aménagements sécuritaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-037 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune de l'exercice 2018

Madame le Maire expose à l'assemblée que cette délibération est nécessaire pour pouvoir continuer à exécuter les opérations comptables, dans le cadre des dépenses d'investissement avant le vote budget de la commune de l'exercice 2019. Elle informe l'assemblée que le rideau de la supérette est endommagé et que ceci engendre des frais de réparation pour fin 2018 mais payés en 2019.

Madame le Maire précise que suite à sa démission de Maire pour non cumul avec son mandat de députée elle donne délégation à ses adjoints dans l'ordre du tableau (Art. L. 2122-17 du CGCT – Code Général des Collectivités Territoriales), par l'intermédiaire d'un arrêté municipal. Monsieur René SALACROUP, 1^{er} Adjoint au Maire conserve toujours sa fonction d'adjoint mais assurera donc l'intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-1 ;

Considérant que le budget primitif 2019 de la commune devra être proposé au vote avant le 15 avril 2019, afin de pouvoir bénéficier des bases d'imposition prévisionnelles fiabilisées, notifiées par les services fiscaux ;

Considérant la nécessité pour les services de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune de l'exercice 2019

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits votés par chapitre pour l'exercice 2018, soit :

- **Chapitre 20 : 5 250.00 (voté 21 000.00 €)**
- **Chapitre 21 : 102 375.055 € (voté 409 500.22 €)**

2018-038 Décision modificative n° 1 au budget eau et assainissement 2018

Madame le Maire précise que le budget reste inchangé mais que des écritures comptables sont nécessaires pour équilibrer le budget suite à certaines subventions attendues mais minorées par rapport au montant inscrit au budget. Il convient donc de prendre une décision modificative pour régulariser.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Considérant que les subventions attendues dans le cadre de la gestion alternative des eaux pluviales sont minorées de – 50 000 € par rapport au montant inscrit au budget

Considérant par conséquent que la collectivité a été contrainte de recourir à un emprunt supérieur à celui inscrit au budget soit 100 000 € au lieu des 50 000€ inscrits initialement

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget

Considérant la nécessité de réajuster les crédits inscrits dans la section d'investissements

Considérant que l'équilibre de cette décision modificative n'entraîne pas d'augmentation budgétaire

Il est proposé au conseil municipal la décision modificative n° 1 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes		Nouveau montant inscrit au budget
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
131.subvention d'équipement			-50 000		10 000
1641 Emprunts en euros		+50 000			100 000
Total Section Investissement		203 246,76			203 246,76

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget primitif eau et assainissement 2018 des Sections investissements recette et dépense présentées ci-dessus

2018- 039 Modification des statuts du SDESM

Monsieur René SALACROUP, 1^{er} adjoint informe l'assemblée que les statuts du SDESM sont modifiés par l'intégration de 3 nouvelles compétences dans le cadre des travaux énergétiques. Celles-ci peuvent être proposées aux collectivités mais ne sont pas obligatoires. Seule la collectivité acceptera ou non de les intégrer dans la convention signée entre les deux parties.

Vu le courrier du SDESM en date du 18 octobre 2018 nous informant de la modification des statuts

Vu la délibération n° 2018-56 du syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts ci-annexés.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM ci-joint

2018-040 Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix de la qualité des services du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA)

Monsieur René SALACROUP expose à l'assemblée le rapport annuel 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, qui en prend acte.

Vu les articles D 2224-1 à 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'assainissement ;

Considérant que ce rapport doit être présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;

Le conseil municipal

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'assainissement ; pour l'année 2017.

PRECISE que le rapport est consultable en mairie

Aucune question ne survenant la séance est levée à 19 H 40